Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 35

Artikel: Un brave !
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-206247

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

peu... chose, quoi ! Que diable ! après tout, on n'a pas tous les jours un enfant. Ça ne se fait pas comme ça !

Un employé se présente.

— Bien le bonjour, mossieu. Je viens pour faire inscrire une naissance, dit Pierre-Abram.

-- Bien ! Est-ce un garçon ou une fille ?

— Nom de nom ! Voilà que je m'en souviens plus. C'est tout de même raide, ça. C'est que, voyez-vous, mossieu, on a pris un verre en venant et y a rien de tel pour vous embrouiller les idées.

— Mais enfin, voyons, vous devez pourtant bien savoir si c'est un garçon ou une fille !

— Ah ! voilà que ça me revient, à présent ! Mais, c'est une fille, parbleu ! puisque j'avais dit comme ça aux amis : « Si c'est une fille, eh bien je paie le « bouché » ! Et alors, on a bu le « bouché » en venant.

— Donc, sous quel nom dois-je l'inscrire ?

— C'est ma foi vrai, y a encore le nom ! Comment donc que ma femme m'a dit ? Le second nom, c'est Jeannette, ça je sais bien ! Mais le premier ? C'est comme ça un nom en *« ie »*. Voyons un peu, Marie, Ugénie, Emilie, Julie ! ...Julie, je crois bien que c'est ça !

— Enfin, voyons, décidez-vous ! Quels prénoms dois-je inscrire ?

— Et bien ! va pour Julie-Jeannette ! Je crois que c'est ce que ma femme m'a dit.

Ainsi fut fait.

*

Pierre-Abram ne laissait pas tout de même d'être un peu inquiet. Aussi, à peine au logis, demande-t-il à sa femme.

— Dis-voi, c'est bien Julie-Jeannette que tu as dit qu'il fallait la faire inscrire ?

— Bien sû que non, que c'est pas Julie, c'est Sophie que je t'ai dit ; j'espère bien que tu t'es pas trompé ?

— Mon té, oui ! Je leur ai dit Julie.

— Regarde-voi ce taborniau. Y peut pas même se rappeler ce qu'on y a dit. Alors, comme ça tu voudrais appeler ton enfant Julie, dont le même nom qu'on dit à cette gerce, la fille au maréchal. C'est pas possible ! Rien de ça ! Puisqu'on peut pas y dire Sophie, on y dira Jeannette, parce que l'appeler Julie, ça, y a pas moyen, je pourrais pas.

. . . . . .

Et voilà pourquoi la Sophie est une Jeannette.

BERT-NET.

FÊTES ET SOCIÉTÉS

Nous recevons les lignes suivantes :

A l'occasion de la Fête fédérale de gymnastique et de nos fêtes fédérales, en général, le *Conteur* a publié dernièrement un article dans lequel il faisait ressortir l'influence excellente de nos grandes fêtes patriotiques sur l'esprit national.

On a souvent critiqué, avec raison parfois, nos innombrables fêtes et nos non moins innombrables sociétés. Cependant, excès à part, elles ont du bon.

Voici ce qu'un Suisse écrivait jadis de Berne au *Soleil*, de Paris.

*

« Je ne connais pas deux pays en Europe qui aient autant de fêtes que la Suisse. Ici vous ne trouverez pas facilement un homme dans la force de l'âge qui ne fasse pas partie d'au moins une société, société de tir, de chant, de gymnastique, société artistique, savante ou professionnelle, société régionale ou locale, que sais-je ! Un homme quelque peu en vue dans sa commune ou son canton est membre d'une demi-douzaine de ces sociétés. Et s'il est au premier rang de ses semblables, il est membre actif, passif ou honoraire d'une vingtaine au moins et en préside six ou sept. Un peintre de mes amis qui avait le mot pour rire disait : « Le peuple suisse se compose de deux catégories de personnes : les membres du comité et les simples sociétaires. » — C'est très exact, et je ne saurais vraiment trouver une meilleure formule pour caractériser d'un trait notre vie publique.

» Comme chaque société a au moins une assemblée générale chaque année et que ces assemblées sont toujours agrémentées d'une festivité quelconque, c'est du premier printemps à l'arrière-automne une succession ininterrompue de réjouissances. Le moindre village a la sienne, et dans les localités quelque peu populeuses il y en a quatre ou cinq dans l'été ; dans les villes, c'est chaque dimanche.

» Pour bien comprendre notre vie nationale, il faut savoir la très grande place que ces sociétés y occupent. Chacune d'elles à ses vues particulières et prétend représenter ou poursuivre quelque intérêt général ; elle cherche naturellement à les faire prévaloir, par des résolutions, des pétitions, des adresses ou des manifestes plus ou moins étudiés, pressants ou impérieux, mais qui rarement restent sans exercer quelque influence. Ce sont autant de petits foyers d'initiative, et si cela ne rend pas la tâche des autorités publiques et des gouvernements facile, cela associe à la vie publique la généralité des citoyens.

» Ces innombrables sociétés ont donc, en somme et tout bien compté, une bonne influence ; plusieurs ont même une très grande utilité. »

Un brave ! — Un viveur bien connu, le jeune de T..., a fatigué ses parents à force de dettes et de folies. Aussi sa famille lui rogne-t-elle l'argent. L'autre soir, étant seul avec sa mère, il lui demande deux cents louis.

— Tu es fou ! répond Mme de T... Quatre mille francs !... Et pourquoi ? pour des nouvelles folies ?

— J'ai des dettes.

— Je ne te donnerai rien !

— Que diront mes créanciers ?

— Ce qu'il leur plaira !

— Ils colporteront partout qu'on ne doit pas avoir confiance en moi !

— Tant mieux !

— Ah ! c'en est trop !... il faut en finir !

Et s'approchant de la cheminée, avec une allure farouche et décidée, le jeune de T... saisit deux pistolets qui y étaient appendus.

— Malheureux ! s'écrie sa mère, que vas-tu faire de ces armes ?

— Ce que je vais en faire ?... eh bien ! mais, ma mère, je vais les vendre !

A la ménagerie. — Un papa veut faire monter son petit garçon sur l'éléphant. L'enfant a peur et pousse des cris affreux.

— Veux-tu bien ne pas crier comme ça et veux-tu bien t' « amuser » tout de suite !

LES AFFAIRES SERONT TOUJOURS LES AFFAIRES

Mathieu Faisse vient d'hériter.

Son vieil ami Teigneux, en mourant, l'a institué son exécuteur testamentaire et, pour le dédommager des ennuis de cette corvée, lui a laissé un petit legs qui, sans doute, ne demandait qu'à grandir. Jugez plutôt de la rapidité de sa croissance !

Les dernières volontés de Teigneux étaient ainsi conçues :

« Je laisse à mes cinq enfants, pour lesquels je reconnais n'avoir pas été jusqu'à présent très généreux, mon grand immeuble de la place St-François. Mais, pour éviter toutes contestations de gérance ou autres, cet immeuble sera mis en vente par les soins de mon excellent ami Faisse (Mathieu) et le produit de l'adjudication par lui réparti également entre les cinq ayants droit ci-dessus désignés.

» A titre de rémunération de ce service, Faisse devra mettre en même temps en vente ma petite bicoque de Prilly, dont le prix d'achat lui appartiendra en absolue propriété.

» Le tout d'une valeur d'environ huit cent douze mille francs. »

Scrupuleux mandataire du défunt, Faisse a fait en effet placarder l'avis suivant :

MISE PUBLIQUE

en un seul lot,

de deux propriétés :

1° Un grand immeuble à sept étages, sis place St-François, rapportant 4,000 fr. nets par an. Mise à prix : *douze mille francs.*

2° Une très petite maison de campagne d'un loyer d'environ 600 fr. Mise à prix : *huit cent mille francs.*

Un acquéreur s'est immédiatement présenté, offrant huit cent quinze mille francs du tout. Le marché a été conclu sans retard et, comme Faisse est le plus honnête homme de la création, il n'a pas voulu bénéficier de la plus-value.

Il a donc versé trois mille francs ès mains de chacun des cinq rejetons de son ami Teigneux et s'est contenté des huit cent mille francs qu'il avait cru devoir estimer la masure de Prilly, pour compenser le bon marché vraiment exceptionnel du premier lot de la vente.

Décidément, on aura beau dire et beau faire : les affaires seront toujours les affaires.

GILLES.

NOS BONS BAILLIS

Voici la curieuse description d'une *Audience baillivale à la fin du XVIIIe siècle.* Nous l'empruntons à une série d'articles de M. Eugène Mottaz, sur l'histoire de Moudon, et qui parurent jadis dans l'*Eveil.*

*

Quelques jours avant la proclamation de l'indépendance vaudoise, il parut à Lyon un pamphlet qui était une réponse à l'*Essai sur la Constitution du Pays de Vaud*, de Fr.-C. de la Harpe. L'auteur était de Weiss, bailli de Moudon, et l'ouvrage intitulé : *Réveillez-vous, Suisses, le danger approche.* De Weiss était un homme d'esprit, ayant, en politique, des opinions très modérées. On sait qu'il fut revêtu en janvier 1798 — avant d'avoir écrit les dernières pages de l'ouvrage cité ci-dessus — de pleins pouvoirs pour défendre au nom de LL. EE. le Pays de Vaud contre la Révolution et l'invasion française et que, grâce à son incurie, à son indécision, à sa présomption, il fut peut-être celui des patriciens de Berne qui contribua le plus à la chute du patriciat.

Les arguments qu'il avance contre différents points de l'*Essai* de Fr.-C. de la Harpe, sont quelquefois très piquants, très spirituels, très mordants.

La Harpe avait beaucoup parlé des baillis dans son ouvrage. Il avait voulu montrer quelle était leur tyrannie, combien leurs revenus étaient exorbitants ; il les avait comparés à de très grands seigneurs et leurs administrés à des « ilotes ».

De Weiss, après avoir répondu par des chiffres à ceux de son antagoniste, indiqua combien la charge de bailli était quelquefois ennuyeuse. C'est alors qu'il consacra aux audiences baillivales une page des plus intéressantes que je ne ferai que transcrire ici.

« A l'égard des agréments, croirait-on que c'est le suprême bonheur de renoncer à ses habitudes, ses parents, ses amis, sa liberté pour venir se percher sur un roc isolé[1], partager l'ennui de sa femme, s'en consoler par des let-

[1] De Weiss, bailli de Moudon, demeurait au château de Lucens.